



Rapport **financier** 2024



Table des matières

Vue d'ensemble des faits marquants 2024	4
Une année marquée par la poursuite du recul des DMT0 au niveau national	4
La Vienne enregistre une baisse de DMT0 de 10% en 2024	5
Inflation nationale et impacts budgétaires pour la Vienne	5
Le financement des mesures nouvelles décidées par l'État	5
Ratios financiers et indicateurs d'équilibre	7
Les ratios légaux	7
Les équilibres financiers	7
Schéma budgétaire du CA 2024 : vision micro	8
Schéma budgétaire du CA 2024 : vision macro	9
L'épargne brute et l'autofinancement	10
Épargne brute et épargne nette	10
Taux d'épargne brute	11
Dépenses & recettes - fonctionnement	13
Vue macro de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	13
Vue micro des principaux postes de dépenses de fonctionnement	14
Vue micro des principaux postes de recettes de fonctionnement	17
Synthèse graphique : dépenses et recettes de fonctionnement	20
Dépenses & recettes - Investissement	21
Les dépenses d'investissement 2024	21
La dette du budget principal	23
La dette du budget annexe Futuroscope - Palais des Congrès - Aréna	24
La dette garantie auprès de tiers	25
Synthèse graphique : dépenses et recettes d'investissement	26
Synthèse des dépenses et recettes totales	27
Les engagements externes	28
Engagements auprès de sociétés de droit privé	28
Engagements auprès de syndicats mixtes et établissements publics	28
Les engagements externes	29

VUE D'ENSEMBLE DES FAITS MARQUANTS 2024

1/ Une année marquée par le net recul des DMT0 au niveau national

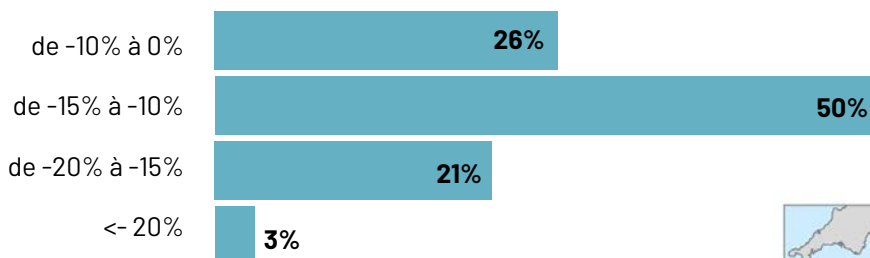
Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMT0) à destination des Départements a connu 2 années exceptionnelles en 2021 et 2022 avec un total au-delà des 16 Md€. Cette « bulle » a connu un coup d'arrêt brutal en 2023, conséquence de la crise immobilière. L'année 2024 s'inscrit dans ce même contexte. Le recul des transactions immobilières, conjugué à une baisse des prix, entraîne un repli du produit des DMT0. En 2024, celui-ci recule de -13%, après avoir enregistré une chute de -23% en 2023.

Évolution 2024 du produit des DMT0 perçu par l'ensemble des Départements



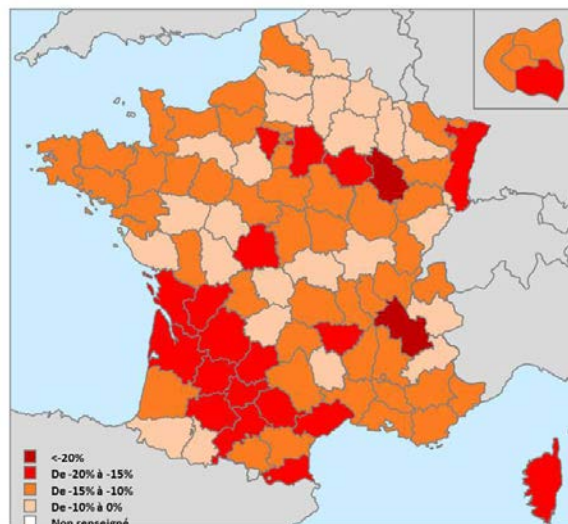
Le produit des DMT0 encaissé par les Départements recule ainsi de -13% pour s'établir à 11,2 Md€, un montant inférieur à celui observé en 2017. Les conseils départementaux devront mobiliser d'autres ressources pour maintenir leurs investissements.

Évolution 2024 du produit des DMT0 par Département



En 2024, la baisse des DMT0 est généralisée à l'ensemble des Départements, mais elle est plus ou moins accentuée d'un Département à l'autre, générant des difficultés significatives pour les Départements historiquement les plus dotés.

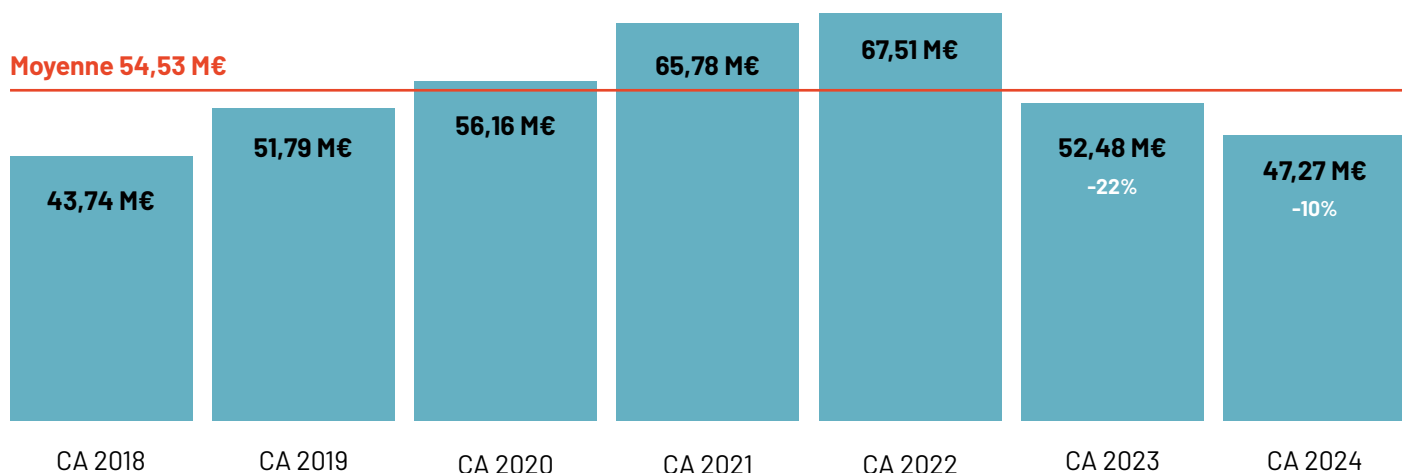
Le quart Sud-Ouest est principalement touché avec 12 Départements qui enregistrent une baisse comprise entre -20 et -15%.



2/ La Vienne enregistre une baisse de DMTO de 10% en 2024

Concernant le Département de la Vienne, la diminution très importante constatée au CA2023 (-22%) s'est confirmée en 2024. Les recettes de DMTO s'établissent à 47,27 M€ en 2024 contre 52,5 M€ en 2023 (-10%). Au global, depuis 2023, le Département de la Vienne a constaté une baisse de plus de 20 M€ de cette recette. La vigilance accrue est plus que de rigueur, puisque l'épargne brute départementale est fortement tributaire du volume des DMTO annuels.

Département de la Vienne – DMTO annuels depuis 2018



3/ Inflation nationale et impacts budgétaires pour la Vienne

L'inflation a très fortement ralenti en 2024 avec une hausse des prix moyenne de 2%, contre 4,9% en 2023. A titre d'exemple, les prix de l'alimentation n'ont augmenté que de 1,4% en 2024, contre 11,8% l'année dernière.

Le budget départemental est quant à lui particulièrement sensible à l'inflation sur les coûts de l'énergie tant pour son propre fonctionnement que celui des structures qu'il finance par le biais de dotations annuelles (établissements et services d'accueil de personnes vulnérables, collèges, ...).

En 2024, les prix de l'énergie ralentissent de nouveau (+2,3 % en moyenne, après +5,6 % en 2023) notamment du fait d'une nouvelle baisse des prix des produits pétroliers (-4,7 % après -1,7 %). Les prix du gaz se replient légèrement (-1,0 % après +14,3 %), tandis qu'à l'inverse, ceux de l'électricité accélèrent encore en moyenne (+15,7 % après +12,9 %).

4/ Le financement de mesures nouvelles décidées par l'État

Depuis 2022, dans le contexte post-crise sanitaire et inflationniste, l'État a multiplié les annonces en faveur de revalorisations pour soutenir le pouvoir d'achat des publics vulnérables et des agents de la fonction publique.

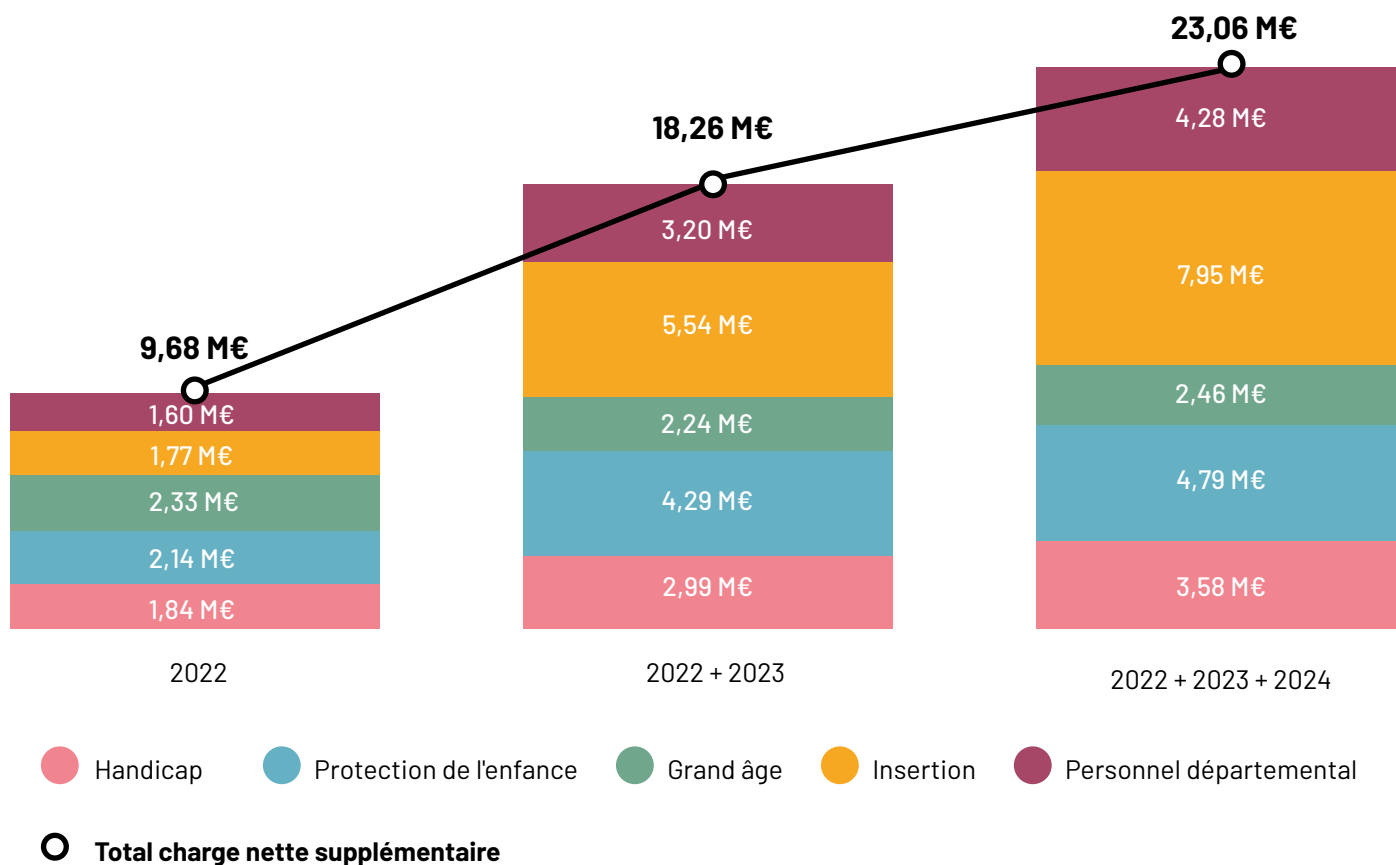
Pour la Vienne, les mesures prises au niveau national depuis 2021, sans concertation et le plus souvent sans aucune compensation de l'Etat, s'additionnent depuis 3 ans pour constituer, en 2024, **un surplus de dépenses nettes annuelles de plus de 18 M€ en 2023, et 23 M€ en 2024 :**

- +7,95 M€ pour assumer les quatre augmentations successives et cumulatives du montant de l'allocation RSA (Revenu de Solidarité Active),
- +4,28 M€ pour financer les revalorisations nationales portant principalement sur la valeur du point d'indice pour l'ensemble des agents départementaux et la mise en place de la prime Ségur pour les agents concernés,
- +3,58 M€ dans le domaine du handicap pour la revalorisation des salaires des professionnels dans le cadre du Ségur et l'extension de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux aides à la parentalité,
- +4,79 M€ pour la protection de l'enfance avec notamment les revalorisations successives du SMIC pour les Assistants familiaux et les revalorisations des salaires résultant du Ségur de la santé,

- +2,46 M€ pour le secteur du grand âge, avec les revalorisations salariales des personnels de l'aide à domicile au titre de l'« avenant 43 ».

A ces dépenses nouvelles s'ajoutent les effets de l'inflation évoqués supra, et qui pèsent fortement sur les charges de notre collectivité, aussi bien pour ses charges directes de fonctionnement que pour celles des collèges et des établissements sociaux et médico-sociaux qui relèvent de notre responsabilité.

Face à ces hausses des dépenses, le Département de la Vienne a pu bénéficier d'un bon niveau des droits de mutation en 2021 et 2022. Mais cette recette, très sensible aux variations conjoncturelles du secteur de l'immobilier, s'est effondrée depuis 2023 : -20,24M€ par rapport à 2022 (-30%).



RATIOS FINANCIERS ET INDICATEURS D'ÉQUILIBRE FINANCIER

1/ Les ratios légaux

	STRATE 2023 (1)	FRANCE 2023 (2)	VIENNE	
			CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	1 047 €/hab	979 €/hab	925 €/hab	952 €/hab
Produit des impositions directes	53 €/hab	59 €/hab	39,7 €/hab	40,1 €/hab
Recettes de fonctionnement	1 192 €/hab	1 091 €/hab	1 021 €/hab	1 038 €/hab
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23)	139 €/hab	129 €/hab	147 €/hab	163 €/hab
Encours de la dette en € par hab. au 31/12	494 €/hab	479 €/hab	416 €/hab	441 €/hab
Dotation globale de fonctionnement	153 €/hab	119 €/hab	124 €/hab	124 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonct	23,4%	21,7%	18,7%	19,5%
Dép. de fonct + remb. annuel de la dette en cap / recettes fonct	92,4%	94,4%	94,6%	91,8%
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23) / recettes de fonct	11,6%	11,8%	14,4%	15,7%
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	41,5%	43,9%	40,8%	42,4%

(1) strate = 250 000 / 500 000 habitants (2) France métropolitaine

2/ Les équilibres financiers

Données exprimées en K€

	2021	2022	2023	2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	371 202	411 841	418 978	431 145
dont action sociale et solidarité	256 713	274 089	286 271	297 320
personnel	60 125	63 164	67 653	70 080
éducation et transports	10 824	11 958	11 822	12 355
contribution au SDIS	13 185	13 343	13 383	13 543
voirie	6 389	6 518	6 830	6 690
frais financiers	2 133	2 329	4 062	4 314
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	432 522	451 688	457 238	464 781
dont fiscalité directe, indirecte et péréquation	264 853	278 972	273 817	271 270
dotations de l'État et compensations fiscales	68 196	68 245	67 606	67 547
recettes d'aide sociale	94 834	99 198	109 931	112 874
produits de cessions mobilières et immobilières	486	0	0	0
ÉPARGNE BRUTE (3)=(2)-(1)	61 319	39 847	38 260	33 636
Remboursement de la dette en capital (4)	21 727	21 840	21 587	21 788
ÉPARGNE NETTE (5)=(3)-(4)	39 593	18 007	16 673	11 848
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	82 433	96 039	89 742	97 118
dont investissements bruts (équipements bruts hors subventions)	38 739	47 558	48 397	57 060
subvention d'équipements versées	39 592	21 225	15 381	15 536
RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 182	33 077	41 772	50 623
dont dotations de l'État (FCTVA, DSID, Fonds Vert)	8 553	9 458	12 701	12 452
emprunts (hors refinancement)	25 000	20 000	25 000	33 000

SCHÉMA BUDGÉTAIRE DU CA 2024 : VISION MICRO

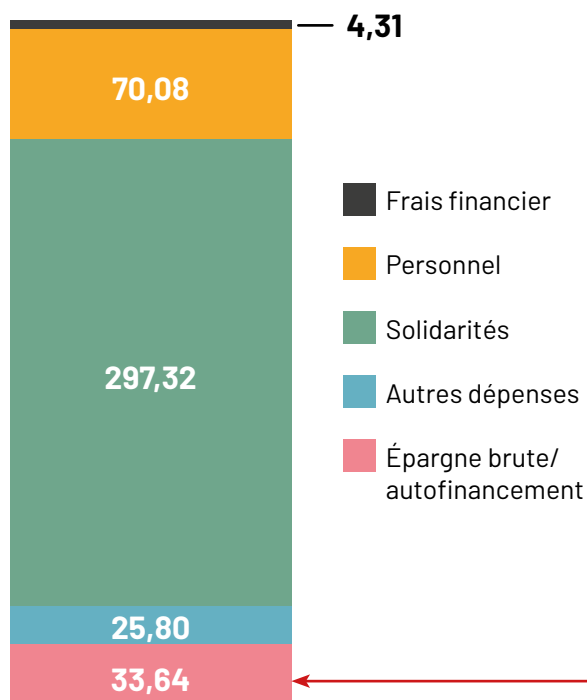
L'épargne brute, indicateur de santé financière des collectivités

Épargne brute : 33,64 M€

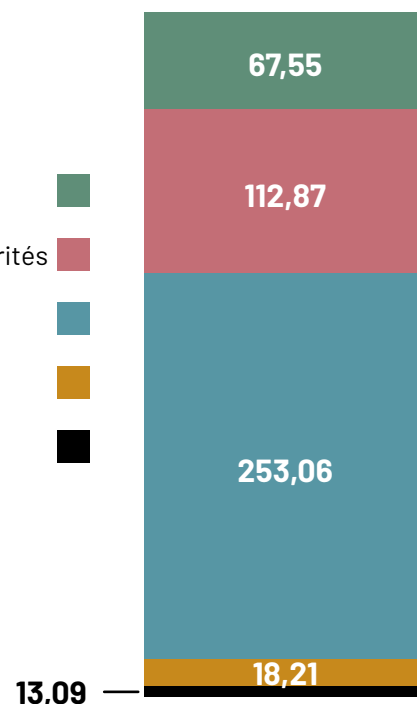
Épargne nette : 11,85M€

**Dépenses réelles de fonctionnement
431,15 M€**

**Recettes réelles de fonctionnement
464,78 M€**



Dotations de l'État
Recettes de solidarités
Fiscalité indirecte
Fiscalité directe
Autres recettes



**Dépenses réelles d'investissement
93,75 M€**

**Recettes réelles d'investissement
50,91 M€**



Épargne brute/ autofinancement
Emprunts
Autres recettes
Dotations de l'État

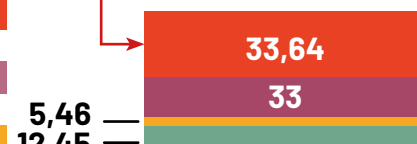


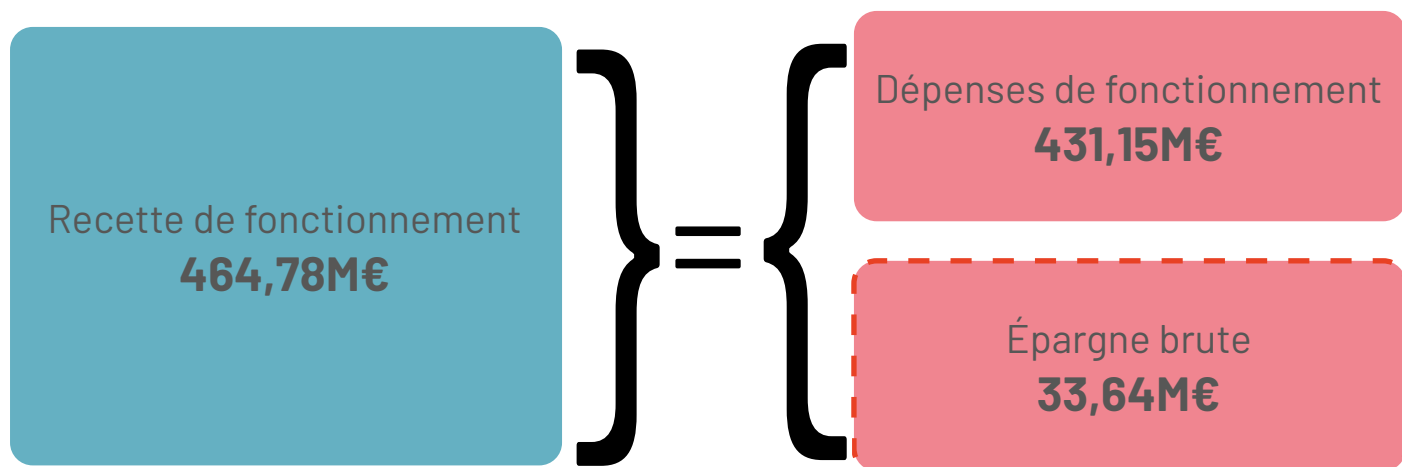
SCHÉMA BUDGÉTAIRE DU CA 2024 : VISION MACRO

L'épargne brute, indicateur de santé financière des collectivités

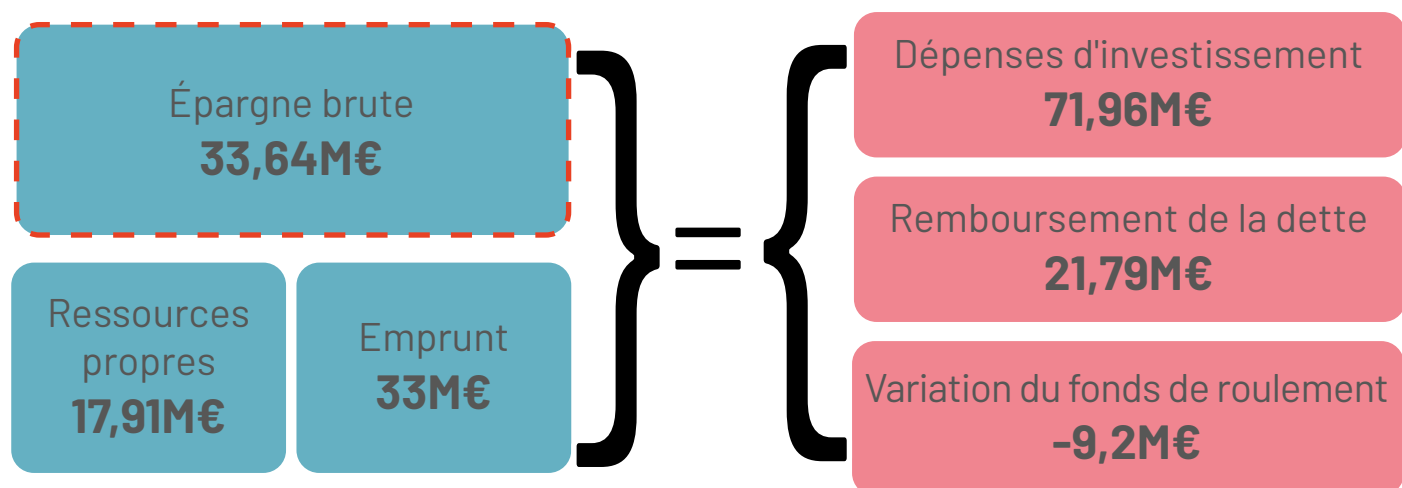
Épargne brute : 33,64 M€

Épargne nette : 11,85M€

1/ Fonctionnement



2/ Investissement



L'ÉPARGNE BRUTE ET L'AUTOFINANCEMENT

1/ Épargne brute et épargne nette

Tableau de calcul rétrospectif

Données exprimées en K€	2020	2021	2022	2023	CA 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	363 620	371 202	411 841	418 978	431 146
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	410 255	432 522	451 688	457 238	464 781
ÉPARGNE BRUTE (3)=(2)-(1)	46 635	61 319	39 847	38 260	33 636
					-12%
Remboursement de la dette en capital (4)	21 587	21 727	21 840	21 587	21 788
ÉPARGNE NETTE (5)=(3)-(4)	25 049	39 593	18 007	16 673	11 848
					-29%

Définitions et ratios

L'épargne brute

correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

C'est l'indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

- Le compte administratif 2024 fait apparaître une épargne brute de 33,64 M€ en diminution par rapport au CA2023 où elle atteignait 38,26 M€. (-12%)

L'épargne nette

correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

- En 2023, le remboursement de la dette en capital a représenté 21,79 M€. L'exécution budgétaire 2024 a permis de dégager une épargne nette de 11,85 M€.
- Ce ratio est en diminution de 29% par rapport à 2023 où elle s'établissait à 16,73 M€.

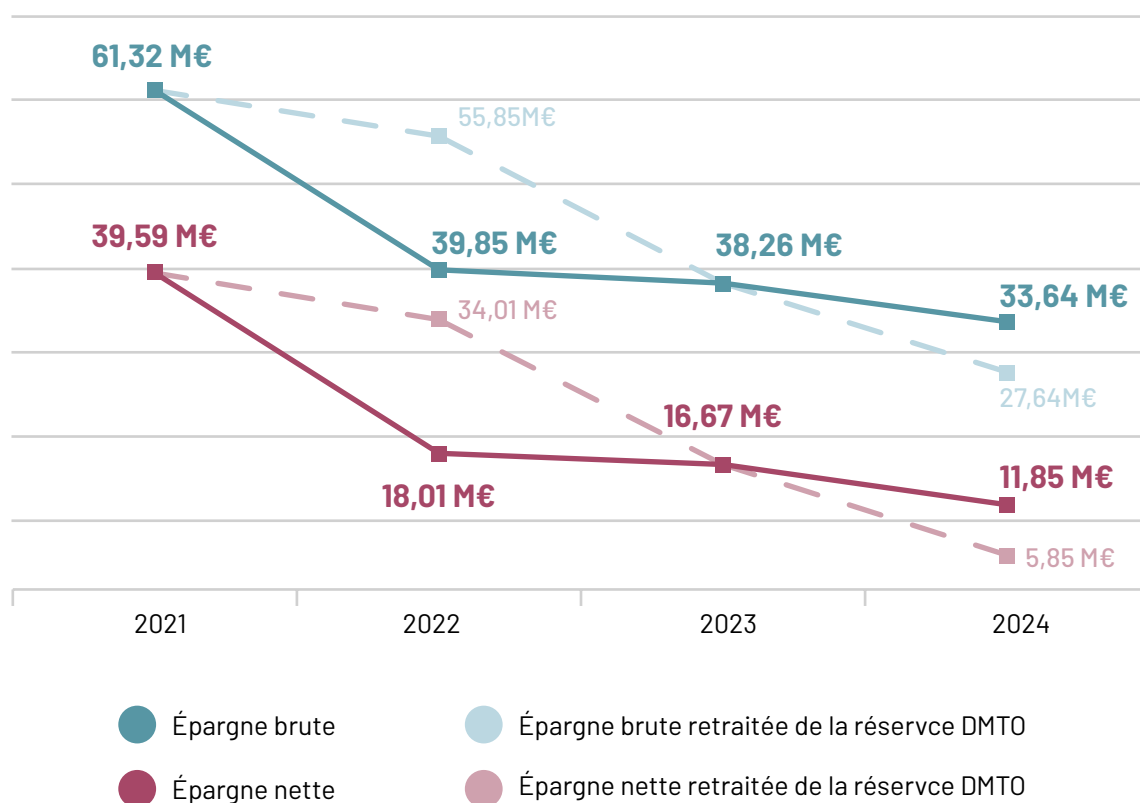


IMPORTANT : Des ratios à analyser en neutralisant les effets de la réserve DMT0

Pour être pertinente et complète, l'analyse des épargnes doit intégrer cette mise en réserve de DMT0 rendue possible en 2022. Le Département de la Vienne a réalisé une réserve de 16 M€ en 2022. La charge représentée par cette opération comptable est venue en diminution des épargnes. Inversement, la reprise partielle de réserve DMT0 de 6M€ réalisée en 2024 a pour effet de majorer les épargnes.

Retraités des effets de la reprise de réserve DMT0, les soldes d'épargne 2024 s'établiraient comme suit :

- Épargne brute : 27,64 M€,
- Épargne nette : 5,85 M€.



La chute des ratios d'épargne est un constat généralisé aux Départements. Elle illustre l'état financier dégradé des Départements, relayé par le rapport annuel de la Cour des Comptes en 2024.

2/ Taux d'épargne brute

Tableau de calcul rétrospectif

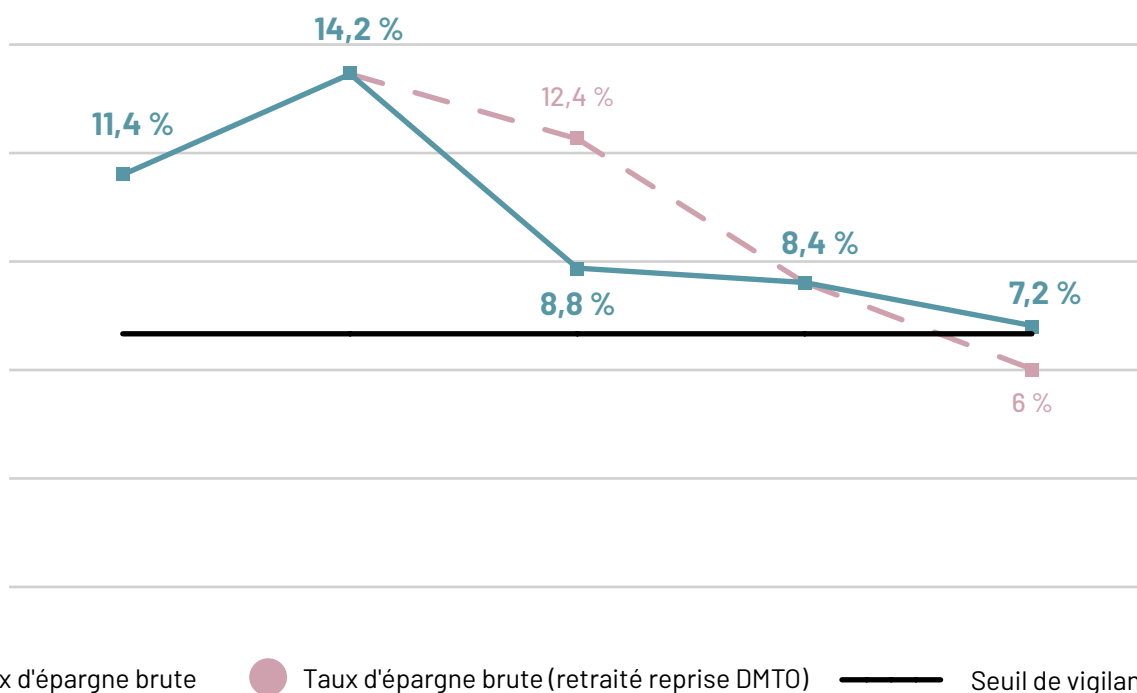
Données exprimées en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de FCT retraitées	410 255	432 522	451 688	457 238	458 781
Retraitement - Opérations réserve DMT0 en recettes					-6 000
Dépenses réelles de FCT retraitées	363 620	371 202	395 841	418 978	431 146
Retraitement - Opérations réserve DMT0 en dépenses			-16 000		
ÉPARGNE BRUTE retraitée	46 635	61 319	55 847	38 260	27 636
Retraitement - Opérations réserve DMT0 en dépenses			16 000		
Taux d'épargne Brute retraité (réserve DMT0)	11,37%	14,18%	12,36%	8,37%	6,02%

Définitions et ratios

Le taux d'épargne brute

indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Le taux d'épargne brute pour 2024 serait de 7,2% avec reprise partielle de la réserve, et descend à 6,02 % sans reprise. Il est rappelé que le seuil d'alerte se situe à 7%.



DÉPENSES & RECETTES - FONCTIONNEMENT

1/ Vue macro de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

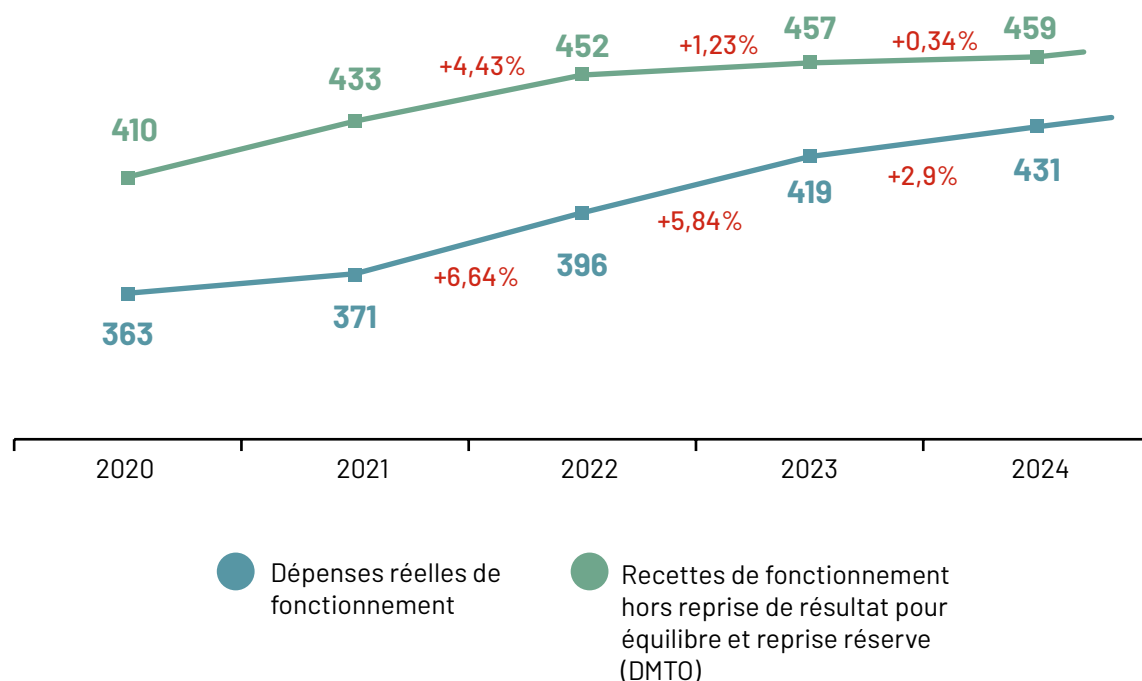
Dépenses

En 2024, le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 431,15 M€, soit +2,9% par rapport à 2023. L'exécution budgétaire 2024 a été marquée par les surcoûts à assumer et consécutifs à des décisions de l'État portant sur les politiques de solidarités (+3,72 M€) et le personnel (1,08 M€).

Recettes

Au cours de l'année 2024, les recettes effectivement réalisées se sont élevées à 464,78 M€. Retraitées de la recette exceptionnelle correspondant à la reprise partielle de réserve DMT0 pour 6 M€, les recettes de l'exercice 2024 s'établissent à 458,78 M€, en progression de +0,34% par rapport à 2023. Cette évolution atone s'explique principalement par la chute des recettes de DMT0 et la fraction de TVA pour laquelle les fractions ont été notifiées avec une croissance plafonnée à +0,8% par rapport à 2023. Etant rappelé que depuis les transferts de fiscalités successifs, la fraction de TVA constitue désormais la principale recette de fonctionnement du Département.

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement : l'illustration de l'effet de ciseaux



2/ Vue micro des principaux postes de dépenses de fonctionnement

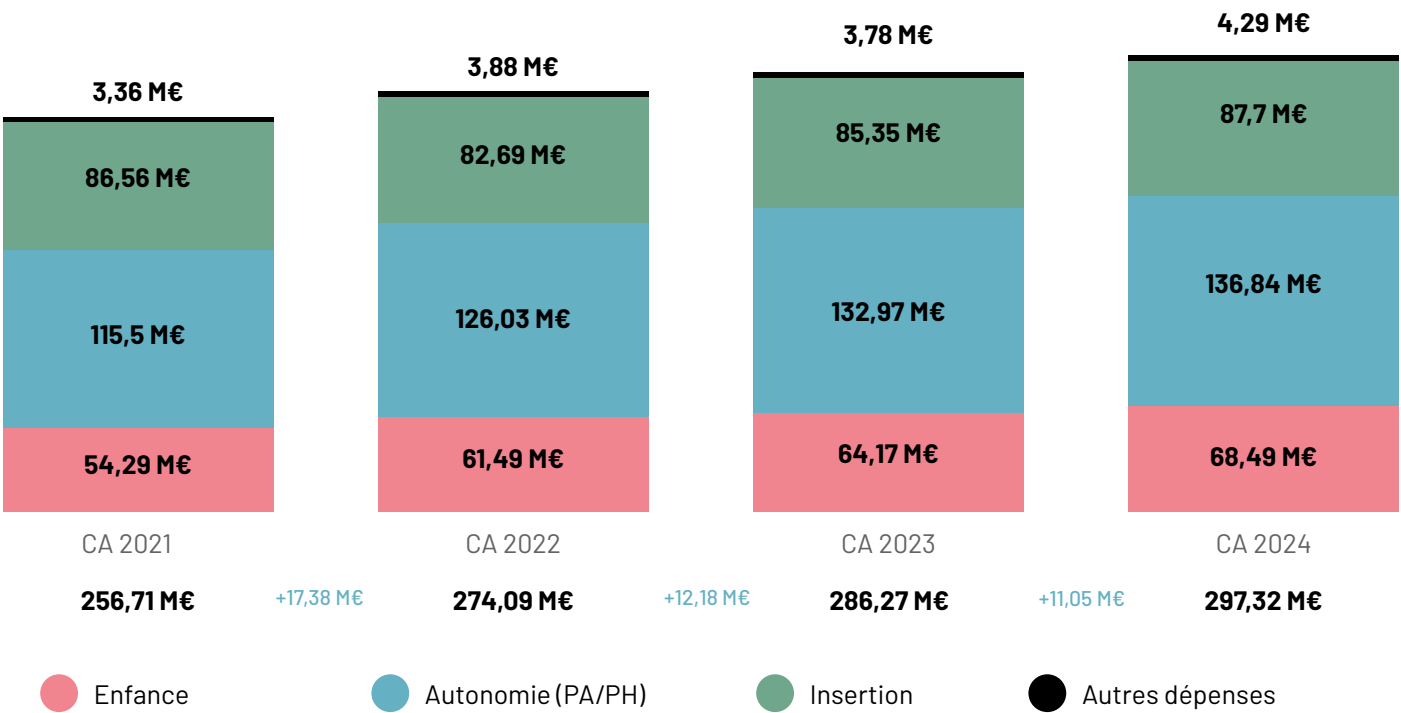
Plus de 90% des dépenses réelles de fonctionnement concernent les politiques de solidarités (297,32 M€), le personnel (70,08 M€), le SDIS (13,54 M€), les collèges (8,3 M€), l'entretien des routes départementales (6,5 M€) ou encore les intérêts de la dette (4,3 M€).

L'ensemble de ces postes budgétaires ont augmenté **de 3,6% en 2024, soit +14 M€ par rapport à 2023**. Les principales variations en valeurs se concentrent sur les solidarités, le personnel et les collèges.

	CA 2024	En % des dépenses réelles	Rappel CA 2023	CA2024 - CA 2023 Var(%)	CA2024 - CA 2023 Var(€)
Autonomie - Vieillesse - Handicap	136 841		132 973	2,9%	
Insertion et retour à l'emploi	87 698		85 350	2,8%	
Prévention et Protection de l'enfance	68 487		64 166	6,7%	
Autres dépenses de solidarités	4 294		3 782	13,5%	
Dépenses de solidarités	297 320	69,0%	286 271	3,9%	11 049
Personnel départemental	70 080	16,3%	67 653	3,6%	2 428
SDIS	13 543	3,1%	13 383	1,2%	1 61
Collèges	8 267	1,9%	7 798	6,0%	469
Routes départementales	6 531	1,5%	6 830	-4,4%	- 299
Intérêts de la dette	4 314	1,0%	4 062	6,2%	252
Principales dépenses de fonctionnement	400 056	92,8%	385 996	3,6%	14 060
Total dépenses réelles au CA2024	431 146				

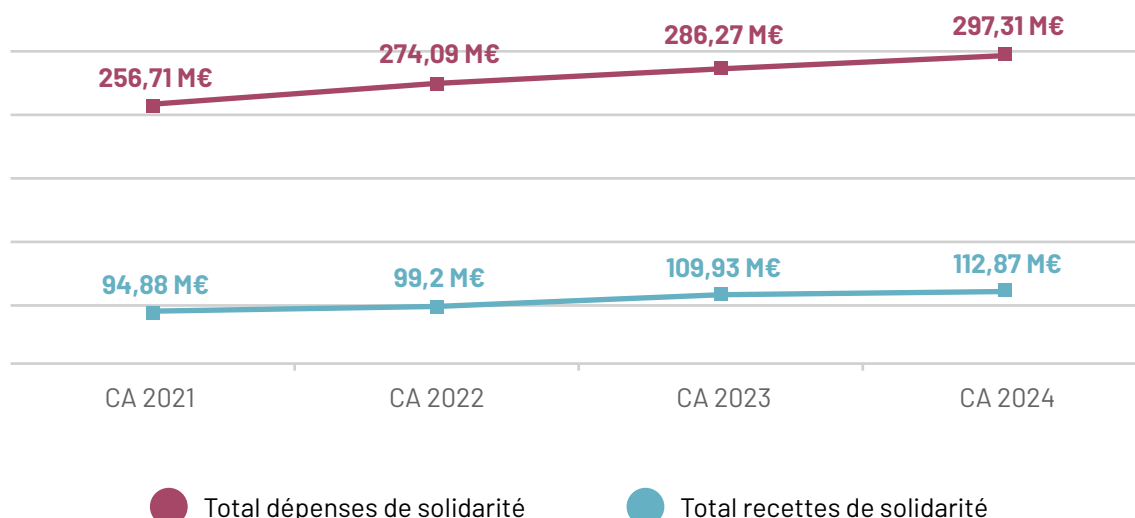
Les Dépenses de solidarités

Les Solidarités représentent le coeur de compétence du Département. Les actions en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap, de l'enfance, de l'insertion et du retour à l'emploi, de l'accès et du maintien au logement, de santé et de l'action sociale territoriale atteignent 297,32 M€, soit 69% du budget de fonctionnement (dépenses réelles).



L'augmentation des dépenses de solidarités s'établit à +3,9% en 2024, soit une évolution de l'ordre de + 11 M€ par rapport à 2023, et de + 40,6 M€ en 4 ans (depuis 2021).

En comparaison, les recettes affectées aux politiques de solidarités n'ont progressé que de 18 M€ en 4 ans.

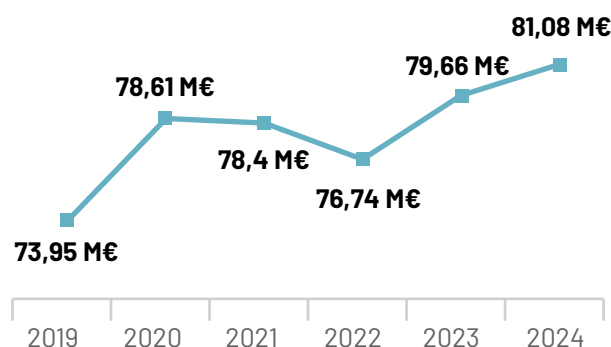


Allocation RSA : 81,08 M€

La prestation sociale RSA a été revalorisée de +4,6% au 01/04/2024 compte tenu de l'inflation.

Cette évolution s'ajoute aux augmentations cumulatives du RSA entrées en vigueur en 2022 (+1,9% au 01/04 et +4% au 01/07) et en 2023 (+1,6% au 01/04). L'impact financier de ces revalorisations est évalué à +2,41 M€ en 2024, et à près de 8 M€ en effet cumulé depuis 2022.

Le montant de la dépense consacrée à l'allocation RSA a augmenté +1,4% par rapport à 2023 du fait de la diminution du nombre d'allocataires.



L'APA :

Les dépenses d'APA représentent **53,72 M€** et progressent de 4,7 %, soit + 2,4 M€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires corrélativement avec le vieillissement de la population.



La PCH atteint **14,96 M€** et continue de connaître une forte croissance (+ 11,6 % soit +1,56 M€). Cette évolution est corrélée aux évolutions à la hausse suivante :

- +9,3% nombre de bénéficiaires (2703 bénéficiaires avec droits ouverts en 2024),
- +3,7% revalorisation du plan d'aide moyen en 2024 (plan d'aide mensuel moyen : 675€)
- Élargissement des critères d'éligibilité à la PCH (parentalité, handicap psychique, ...).



Protection de l'enfance : 68,49 M€

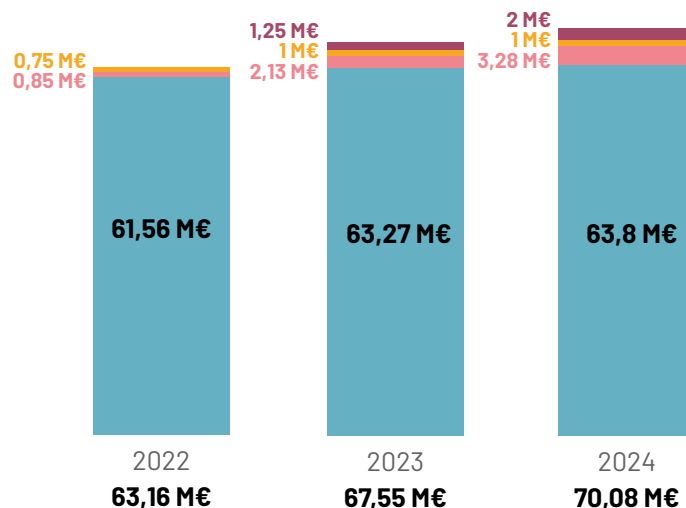
Un budget en évolution importante de 6,7% en 2024, soit +4,3 M€ dont +0,5M€ suite à des décisions de l'Etat portant sur la valeur du SMIC. Pour mémoire, en 2023, ce budget avait évolué de +4,15% (+2,7 M€ dont +2,15M€ suite aux décisions de l'Etat portant revalorisation du SMIC (+1,28 M€).

Les prises en charge spécifiques en faveur des mineurs non accompagnés ont représenté pour cette année une charge de l'ordre de 9M€ contre 8M€ en 2023, et 6,5 M€ en 2022.

Dépenses de personnel : 70,08 M€

La masse salariale et les dépenses liées au personnel départemental ont été impactées de façon importante par les décisions de l'Etat (+1,08 M€ en 2024), soit +4,28 M€ en cumulé sur la période 2022-2024) :

- augmentation de 5 points de l'indice majoré de tous les agents au 01/01/2024 : +0,59 M€ en 2024
- impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07/2023 : +0,43 M€



L'effet de ces revalorisations est complété par les impacts du Ségur de la santé (1 M€ année pleine) et l'application des diverses autres mesures réglementaires telles que le RIFSEEP. Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillissement technicité.

Les dépenses de personnel (hors assistants familiaux) représentent 16% des dépenses réelles de fonctionnement 2024. Un chiffre relativement stable depuis 2020.

En corrélation avec les efforts de maîtrise de l'évolution de la masse salariale et des recettes réelles de fonctionnement parmi les plus basses de la strate départementale (250 000 – 500 000 habitants), le Département de la Vienne affiche une dépense de personnel moyenne de 184€/habitant, à comparer avec la moyenne de 255€/habitant dans la strate (données 2023).

Le SDIS

Convention 2023-2025 pour définir des principes de pilotage partagés et renforcer la connaissance mutuelle des deux administrations.

- Revalorisation 2023 : _____ +4%
- Revalorisations 2024 : _____ +2,2%
- Revalorisation 2025 : _____ +2,2%

Le SDIS 86 a ainsi reçu une contribution départementale de 14,19 M€ en 2024, dont 0,65 M€ en investissement.

Les Intérêts de la dette

Augmentation des taux d'intérêts en 2024 avec incidence sur les emprunts indexés sur le taux du livret A.

L'évolution du coût de la dette est également corrélée à la progression de l'encours de dette, dans le cadre de la politique d'investissement volontariste soutenue par le Département de la Vienne.



3/Vue micro des principaux postes de recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales directes et indirectes

La fraction de TVA, première recette de fonctionnement : 118,7 M€

Depuis le 1er janvier 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée au bloc communal. En compensation, le Département perçoit une fraction de TVA dont le montant est notifié par l'Etat.

Il en est de même pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : depuis le 1er janvier 2023, le produit de CVAE n'est plus reversé aux collectivités territoriales ; en contrepartie, elles perçoivent une compensation par l'attribution d'une fraction de la TVA qui obéit aux mêmes mécanismes de reversements que la fraction de TVA ex-Foncier bâti.

L'octroi des fractions de TVA aux collectivités est effectué en trois temps :

1. une première estimation communiquée l'année N-1, à partir de la prévision d'évolution de la TVA nationale pour l'année N contenue dans le projet de loi de finances pour l'année N ;
2. une régularisation à l'automne de l'année N à partir de l'actualisation de la prévision de TVA nationale contenue dans le projet de loi de finances de l'année N+1 ;
3. une actualisation définitive au cours des premières semaines de l'année N+1, lorsque les montants de TVA nationale de l'année N sont connus.

Ces modalités de révisions rendent difficiles les prévisions de recettes pour les collectivités. Cette recette est soumise à l'activité économique qui peut évoluer au cours d'un exercice.

En effet, la Loi de Finances initiale pour 2024 avait retenu une prévision de +5,1% des recettes de TVA. Fin 2024, le taux de croissance des recettes de TVA a été révisé à +0,8%, expliquant ainsi la baisse significative de recettes issues de la fraction de TVA en 2024 (-4 M€ entre les prévisions et la réalisation).

Le produit de la fiscalité directe (18,2 millions d'euros) représente 4 % des recettes réelles de fonctionnement du Département.

Depuis le 1er janvier 2021, le produit de la taxe sur le foncier bâti est transféré au bloc communal. Le Département a donc perdu son pouvoir de taux.

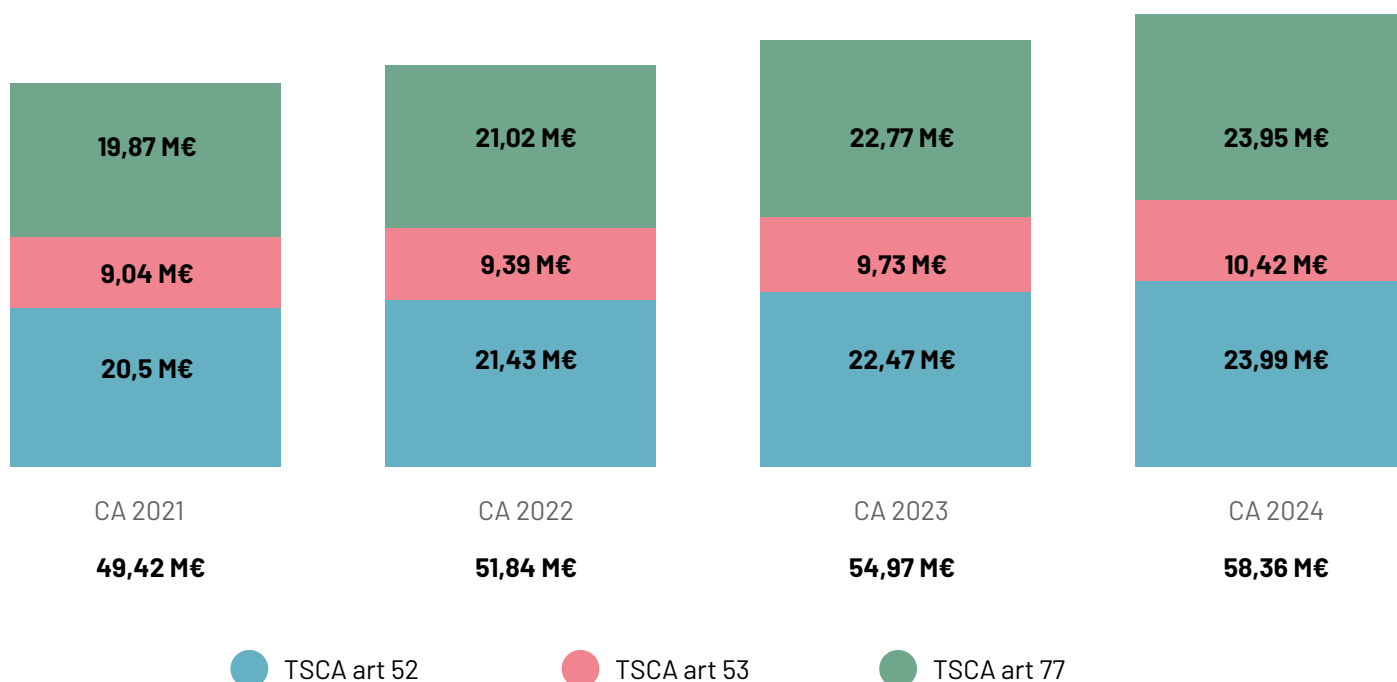
Depuis le 1er janvier 2023, le Département ne perçoit plus la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), issue de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, et son fonds de péréquation qui s'étaient élevés respectivement à 20,07 M€ et 1,91 M€ en 2022. La CVAE a été compensée par une fraction de TVA de 23,92 M€ en 2024 contre 23,93 M€ en 2023.

TVA

En 2024, le Département a perçu 92,03 M€ de recettes fiscales liées à la taxe sur la valeur ajoutée versée en compensation de la taxe sur le foncier bâti contre 92,06 M€ en 2023.

Le Département de la Vienne remplissant les deux critères d'éligibilité à la fraction complémentaire de TVA, il a perçu en fin d'année une recette de 2,79 M€ contre 2,86 M€ en 2023.

Les taxes sur les conventions d'assurance : 58,36 M€



Les recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux : 47,27 M€ + 18,03 M€

Les DMT0 : 47,27 M€

La diminution très importante constatée au CA2023 (-22%) s'est confirmée en 2024. Les recettes de DMT0 s'établissent à 47,27 M€ en 2024 contre 52,5 M€ en 2023 (-10%).

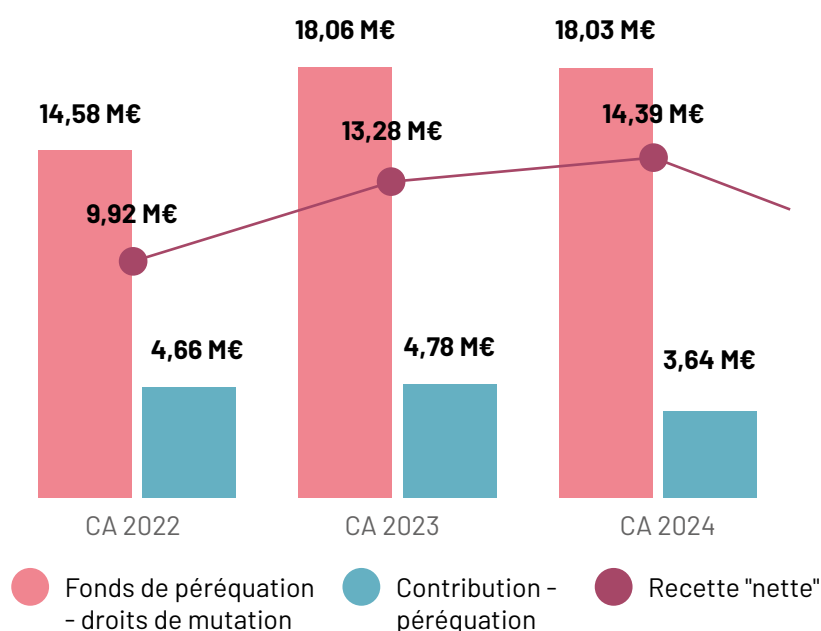
Le fonds national de péréquation des DMT0 : 18,03 M€

Le Fonds national de péréquation des DMT0 a été créé en 2011. Il s'agit d'un mécanisme de redistribution financière entre les Départements français avec pour objectif d'équilibrer les ressources fiscales provenant des droits de mutation entre les Départements riches et les Départements moins favorisés. En substance, il vise à réduire les inégalités de financement liées aux transactions immobilières. Le fonds collecte des ressources auprès des Départements excédentaires et les redistribue aux Départements déficitaires.

Le Département de la Vienne contribue chaque année au fonds (3,64 M€ en dépenses en 2024).

Il est également bénéficiaire : en 2024, il a bénéficié d'un reversement de 18,03 M€.

Soit un « solde net » de 14,39 M€ contre 13,28 M€ en 2023.



Cette recette supplémentaire en 2024 revêt un caractère exceptionnel

Elle résulte de la décision du Comité des Finances Locales de reverser l'intégralité des DMT0 collectés en 2023 (1,6 Md€) et les excédents de recettes des années précédentes mis en réserve (0,2 Md€). Cette opération a ainsi permis de constituer une enveloppe à redistribuer de 1,8 Md€ en 2024. La chute des DMT0 au niveau national constatée sur l'exercice 2024 étant largement supérieure à 5% par rapport aux DMT0 2023, le fonds ne devrait pas être en mesure d'atteindre le montant de recettes minimum à reverser en 2025 (1,6 Md€).

Les recettes de solidarités : 112,87 M€

Le produit des diverses recettes de solidarités s'est élevé à 112,87 M€ contre 109,93 M€ en 2023, soit une évolution de +2,7%. Ce taux d'évolution ne doit toutefois pas masquer un rythme moins rapide que celui des dépenses qui s'établit à +3,9%.

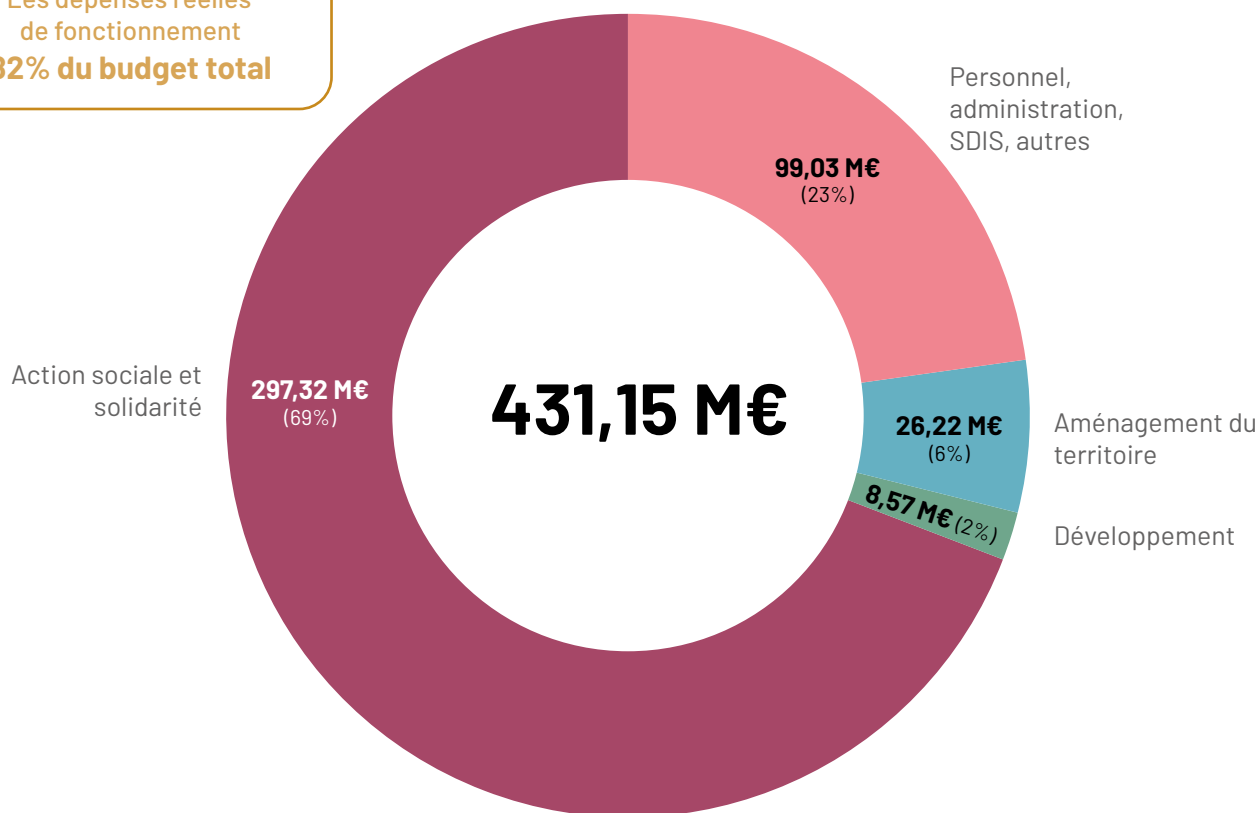
Soit un reste à charge à financer de près de 185 M€ pour le Département en 2024, qui a progressé de 4,6% entre 2024 et 2023.

	CA 2024	Rappel CA 2023	Var(%)
Recettes de solidarités	112 874 267	109 930 973	2,7%
Insertion et retour à l'emploi	51 590 056	50 910 358	
Autonomie - Vieillesse - Handicap	57 666 399	54 465 123	
Prévention et Protection de l'enfance	3 224 272	4 268 047	
Autres recettes	393 541	287 445	
Dépenses de solidarités	297 319 776	286 270 683	3,9%
Solde net à financer par le Département	- 184 445 508	- 176 339 710	4,6%

4/ Synthèse graphique : dépenses et recettes de fonctionnement

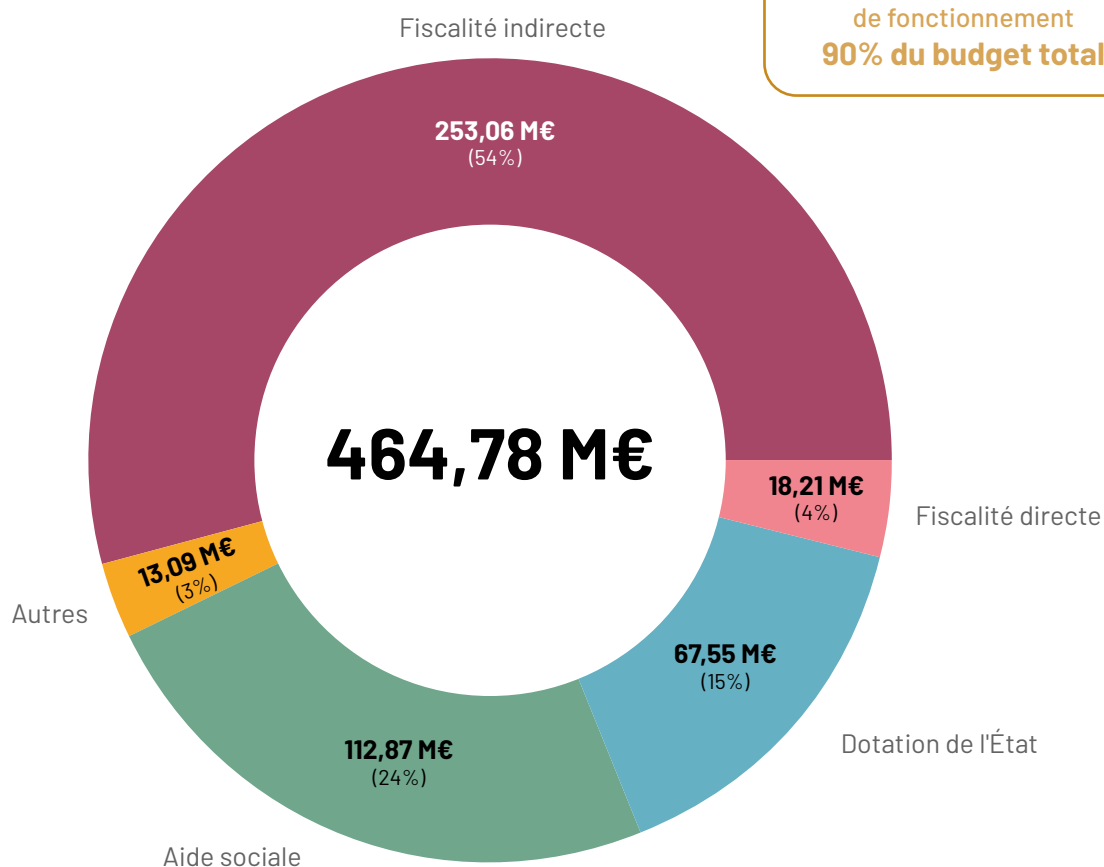
Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles
de fonctionnement
82% du budget total



Recettes réelles de fonctionnement

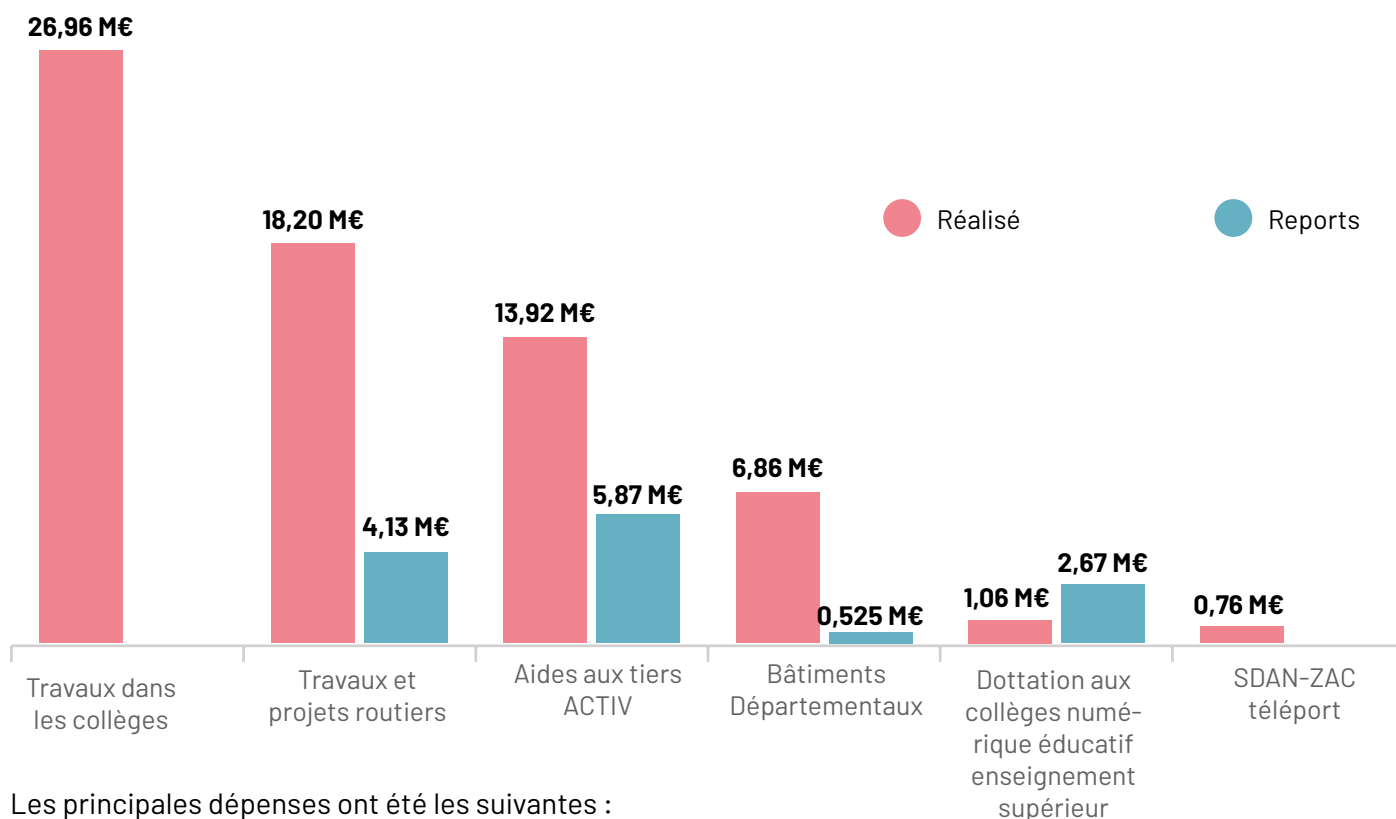
Les recettes réelles
de fonctionnement
90% du budget total



DÉPENSES & RECETTES - INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement 2024

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 93,75 M€, dont 21,79M€ pour le remboursement de la dette en capital, hors reports de crédits sur 2025 qui s'établissent à 14,28 M€.



Les principales dépenses ont été les suivantes :

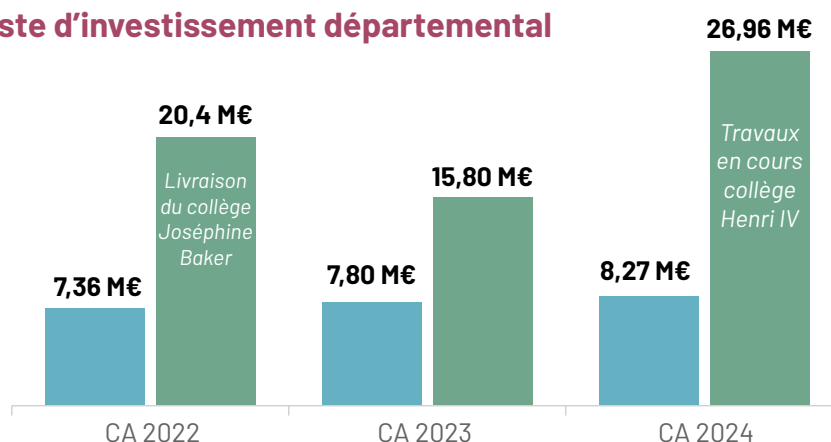
- 26,96 M€ pour les travaux dans les collèges,
- 18,20 M€ pour le financement de travaux et projets routiers,
- 13,92 M€ pour la politique d'aides aux tiers dans le cadre du dispositif ACTIV,
- 6,86 M€ pour les bâtiments départementaux,
- 1,06 M€ pour les dotations aux collèges, le numérique éducatif et l'enseignement supérieur,
- 0,76 M€ pour le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique – Très Haut Débit et la ZAC du Téléport.

Les travaux dans les collèges : 1^{er} poste d'investissement départemental

Plus de 63 M€ investis pour rénover les collèges de la Vienne.

Réhabilitation et restructuration du collège Henri IV à Poitiers : livraison programmée en juillet 2025. Mise en accessibilité et travaux de rénovation poursuivis pour les autres établissements.

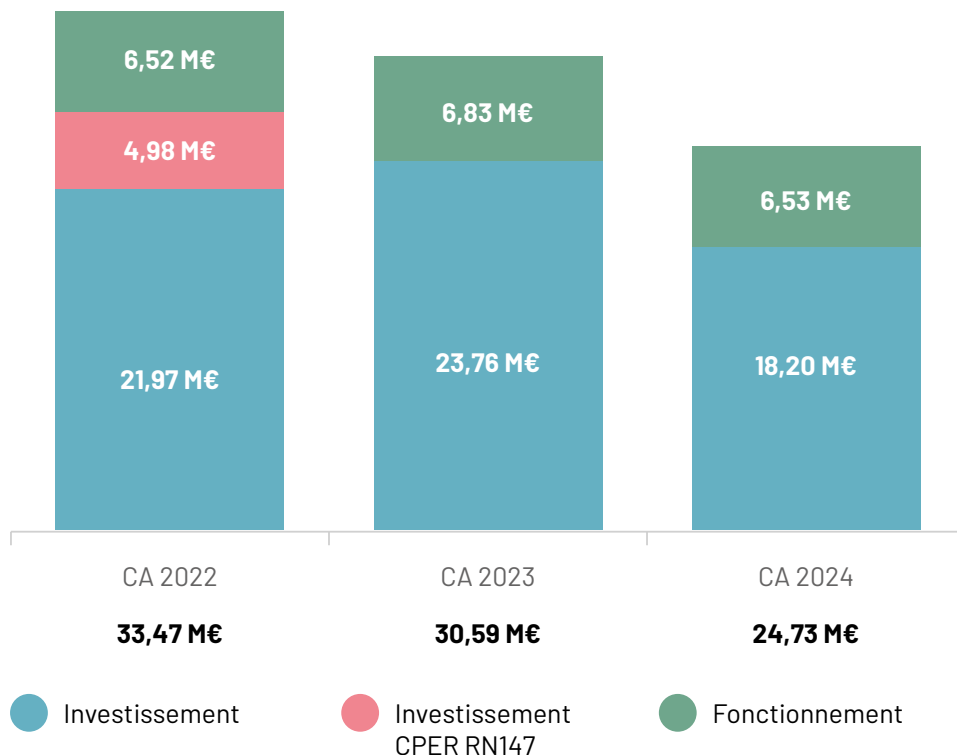
● Fonctionnement ● Investissement



La voirie départementale : 64 M€ d'investissements en 3 ans

Poursuite des travaux routiers sur l'ensemble du réseau départemental.

L'année 2023 avait été marquée par la fin des travaux du pont de Bonneuil-Matours.



Les aides aux tiers

Les subventions d'investissement versées aux communes, EPCI et autres partenaires se sont élevées à **13,92 M€** dans le cadre du dispositif ACTIV.

- 1,2 M€ aux EPCI en 2024 au titre du soutien aux investissements intercommunaux (ACTIV 2)
- 6,91 M€ pour les investissements des communes de la Vienne (ACTIV 3)
- 5,81 M€ pour des appels à projets thématiques (ACTIV 4), dont :
 - » 2,5 M€ en faveur de l'habitat,
 - » 1 M€ pour le patrimoine historique départemental,
 - » 0,8 M€ pour la rénovation des centres-bourgs,
 - » 0,9 M€ pour les projets en faveur de l'eau,
 - » 0,61 M€ pour les autres projets thématiques (tourisme, fonds chaleur, habitat inclusif, santé...).

Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna

Concernant le budget annexe Futuroscope-Palais des Congrès-Aréna, l'année 2022 avait été marquée par la livraison et la mise en service de l'Aréna Futuroscope.

Le coût du projet s'est établi à 51,3 M€.

L'exploitation de cette infrastructure s'est poursuivie en 2024.



2/ La dette du budget principal

Avec une dette globale de 416 € par habitant au 31 décembre 2023, le Département de la Vienne se situe à un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 619 € (source DGFIP connues jusqu'en 2023). En 2024, le Département a réalisé 33 M€ d'emprunts et le stock de la dette atteint 200,05 M€ (situation arrêtée au 31/12/2024).

La charge annuelle de la dette (capital + intérêts) s'élève au 31 décembre 2024 à 26,1 M€ et représente 5,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2024, le Département a souscrit 33 M€ d'emprunts afin de financer ses programmes d'investissement.

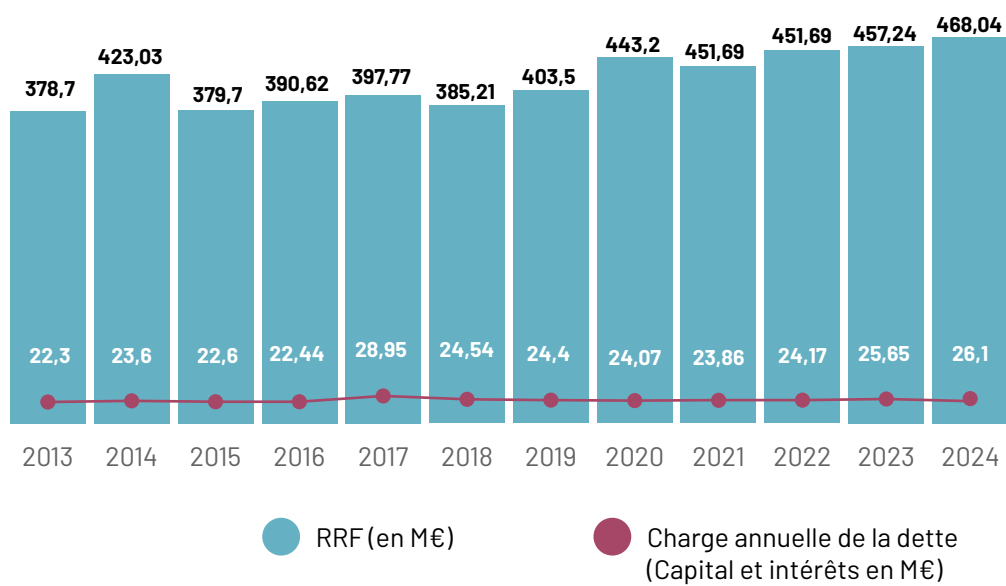
- Prêt thématique : transition écologique fléché sur le collège Henri IV (10 M€) : Taux livret A +0,40% sur 25 ans.
- Prêt Environnemental et Social fléché sur le collège Henri IV et la Frappière (13 M€) : Taux var. Euribor 3 mois** flooré 2% + 0,33% sur 25 ans.
- Prêt classique 10 M€. Taux var. Euribor 3 mois +0,75% sur 15 ans.

CHIFFRES CLÉS

200,05 M€
(En cours au 31/12/2024)

2,33 %
(Taux moyen au 31/12/2023)

Répartition :
Taux fixe : 62,8 %
Taux variable : 21,1 %
Livret A : 16,1 %



Le Département détient une dette saine, l'intégralité de ses emprunts étant classée en 1A selon la charte de bonne conduite dite "Gissler".

Structure de la dette

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Taux variable 13,4 %	13,4 %	21,1 %
Taux fixe	73,3 %	62,8 %
Taux variable - livret A	13,3 %	16,1 %

3/ La dette du budget annexe Futuroscope – Palais des Congrès – Aréna

En 2022, le Département a souscrit des emprunts afin de financer ses programmes d'investissement en faveur du projet Aréna Futuroscope.

Les remboursements se poursuivent conformément aux documents contractuels.

Concernant la dette de 15,3 M€, un remboursement de 5 M€ in fine en 2025 est prévu dans l'échéancier, ce qui réduira de manière importante l'encours de dette au 31/12/2025 sur ce budget.

	Budget annexe Aréna	Hors Bilan Aréna
Encours de dette au 31/12/2023	14,5 M€	22,9 M€ (dette Daily)
Remboursement	-0,6 M€	-1 M€
Encours de dette au 31/12/2024	13,9 M€	21,9 M€
Taux moyen	0,9%	2,08%



4/ La dette garantie auprès de tiers

Encours garanti : 142,46 M€

CHIFFRES CLÉS

142,46 M€

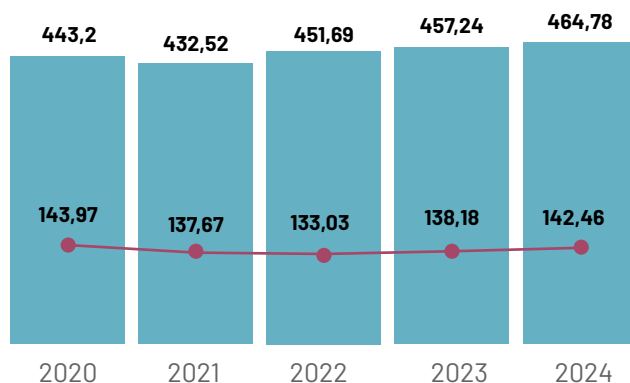
(En cours au 31/12/2024)

11,65 M€

(Montant de l'annuité garantie
au 31/12/2024)

2,51%

(L'annuité garantie des recettes
réelles de fonctionnement)



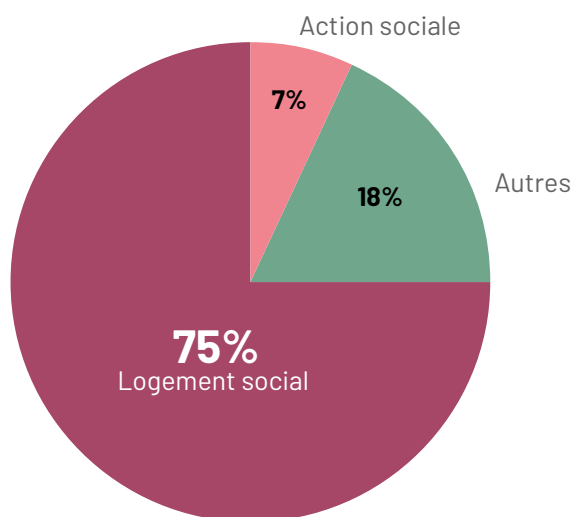
● RRF (en M€) ● Dette garantie au 31/12/2024 (en M€)

Répartition de l'encours garanti

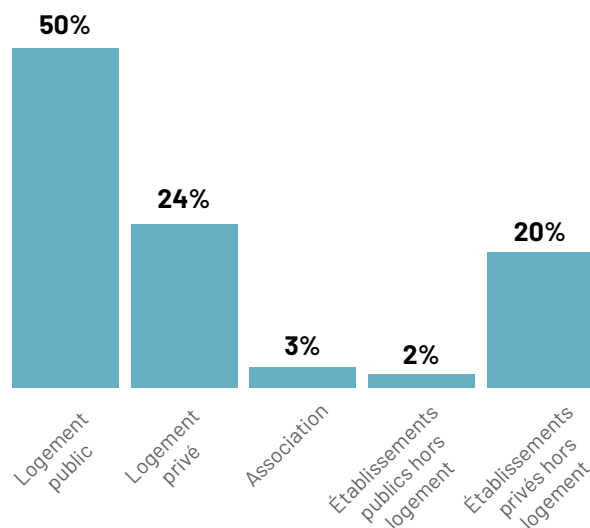
CHIFFRES CLÉS

Action sociale : financement de structures d'accueil pour personnes âgées, handicapées, d'enfants et de réinsertion sociale

Autres : financement d'équipements collectifs et de loisirs du Center Parcs, et de bâtiments industriels destinés aux entreprises MECAFI et DELTA 86



Répartition de l'encours garanti par type de dossier

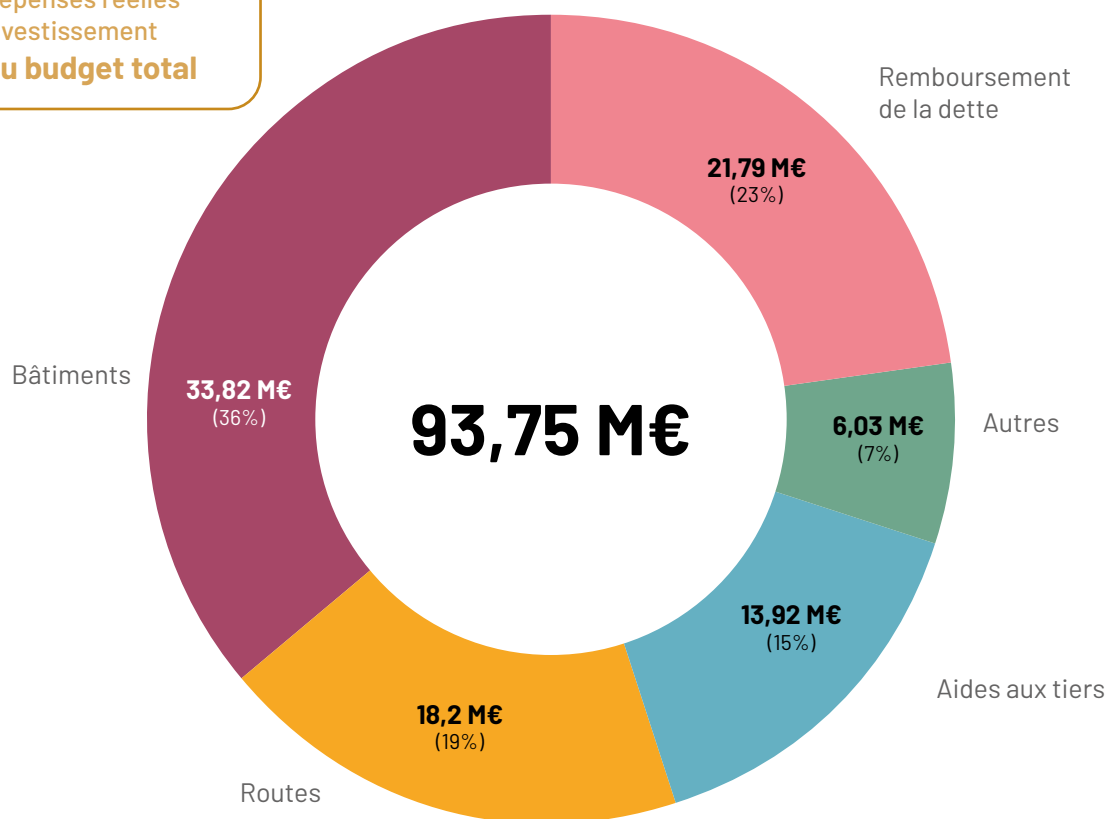


Répartition de l'encours garanti par type de bénéficiaire

5/ Synthèse graphique : dépenses et recettes d'investissement

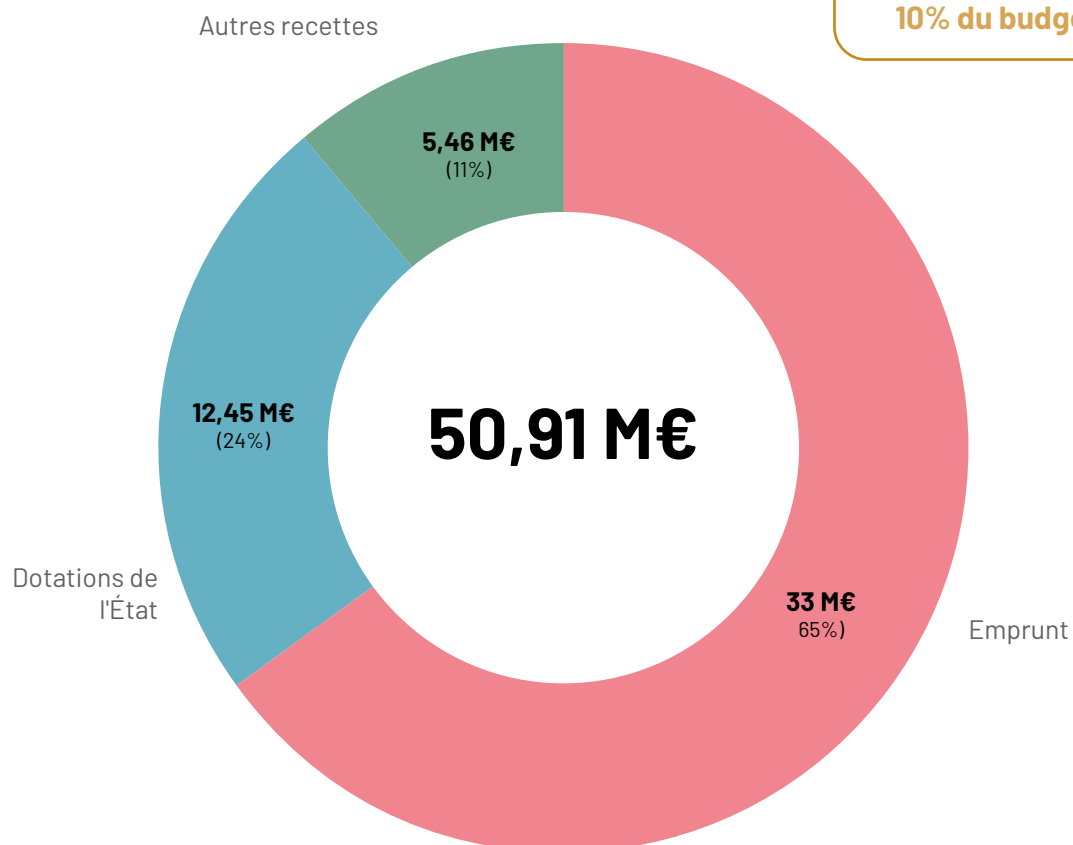
Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles
d'investissement
18% du budget total



Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles
d'investissement
10% du budget total



SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET RECETTES TOTALES

Dépenses réelles : 524,90 M€

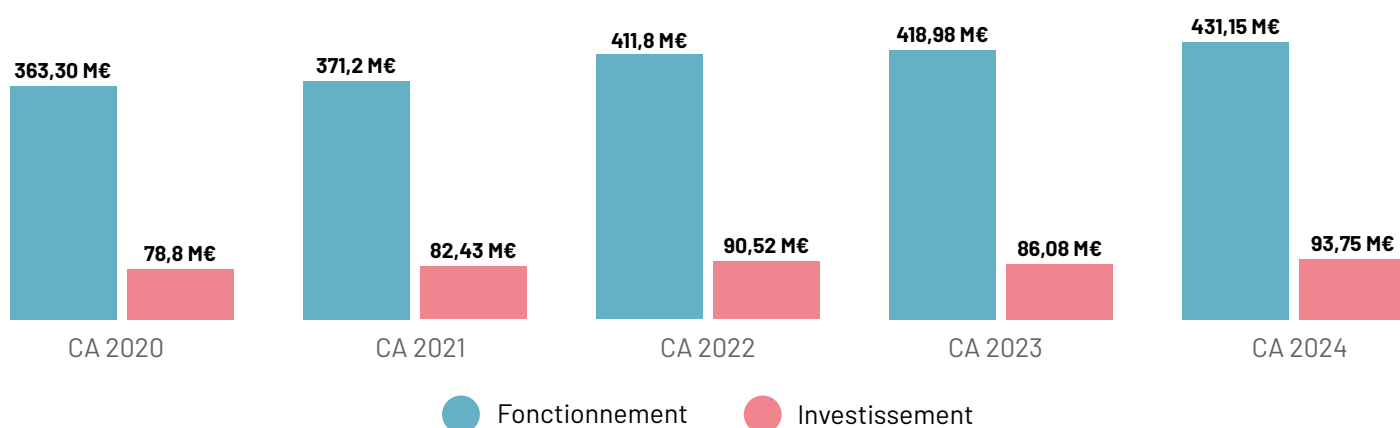
CHIFFRES CLÉS

93,75 M€

Investissement (18%)

431,15 M€

Fonctionnement (82%)



Recettes réelles : 515,69 M€

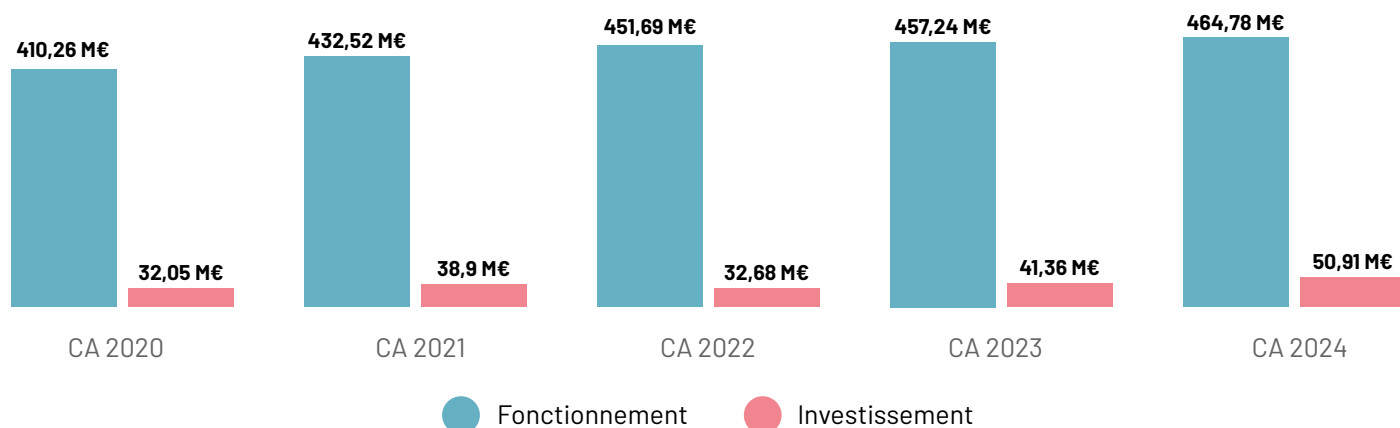
CHIFFRES CLÉS

50,91 M€

Investissement (10%)

464,78 M€

Fonctionnement (90%)



LES ENGAGEMENTS EXTERNES

1/ Engagements auprès de sociétés de droit privé

7 sociétés de droit privé

ORGANISMES	CAPITAL	PARTICIPATION CD 86	Nombre d'actions
SEML Patrimoniale de la Vienne	28 649 710 €	21 315 780,00 €	2 131 578
SEML du Bois de la Mothe Chandénier	39 000 000 €	21 300 000,00 €	2 130 000
SEML Palais des Congrès	228 000 €	136 040,00 €	895
Société d'Équipement du Poitou	5 973 655 €	144 580,02 €	276 400
SAFER Nouvelle Aquitaine	4 143 056 €	52 768,00 €	3 298
Société Locale d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes	18 772 820 €	76 216,00 €	3 811
Caisse Régionale de Crédit Agricole		1 829,21 €	

2/ Engagements auprès de syndicats mixtes et établissements publics

6 syndicats mixtes et 1 établissement public

NOMS	COMPÉTENCES	PARTICIPATION CD 86	CA 2023 (total des dépenses)
Qualyse (ex LASAT)	Veilles sanitaires, contrôles	Contribution forfaitaire	25 007 468 €
Syndicat Mixte de l'ESC Vienne	Gestion d'une école de commerce	Dissolution en 2024	2 520 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente (EPTB Charente)	Contribution forfaitaire 25 007 468 €	19,50% en invest. 4,61% en fonct.	2 821 445 €
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) budget travaux	Études et réalisations de travaux de voiries, d'hydrauliques, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, amélioration foncière, terrassement	Subventions au cas par cas	3 969 313 €
Syndicat Mixte Aéroport de Poitiers-Biard	Aménager, renouveler les biens mobiliers et immobiliers et exploiter l'aéroport de Poitiers-Biard avec le souci de promou- voir le développement du trafic aérien	Contribution budgé- taire : 1 400 000 €	3 250 905 €
EPCC de l'Abbaye de Saint- Savin-sur-Gartempe et Vallée des Fresques	Développement du site de Saint-Savin et de la Vallée des Fresques (chapelle Saint- Laurent et crypte Sainte Catherine à Montmorillon, chapelle Sainte Catherine à Jouhet, églises de Saulgé, Saint- Germain et Antigny)	17,7% en fonctionnement	1 429 556 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélio- ration du régime des eaux de la Vienne	9,11% en invest. 9,11% en fonct.	1 454 520 €

3/ Les autres engagements externes

ORGANISMES		CA 2023	PARTICIPATION CD 86
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	33 880 454 €	39,5%
AT86	Agence des Territoires 86	3 616 039 €	10,65%
IDEF	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille	11 172 601 €	74,31%



Département de la Vienne

Place Aristide Briand - CS 80319

86008 Poitiers cedex

■ lavienne86.fr